



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Le ministre d'État

Paris, le 01 SEP. 2010

Référence : D10014756

Madame le Député,

J'ai pu, lors de notre dernier entretien, prendre toute la mesure de l'importance que pouvait revêtir, pour les Hautes-Alpes, une desserte routière adaptée. Vous connaissez mon attachement personnel à ce que soit dessiné un aménagement durable et équitable de nos territoires.

Lors de ce même échange, j'ai eu l'occasion de vous exposer les impasses financières, environnementales et juridiques importantes dans lesquelles nous menaient les débats récurrents sur l'aménagement d'une autoroute A51. Ce projet de liaison autoroutière entre Grenoble et Sisteron est ancien, mais se heurte en effet à de nombreuses considérations légitimes.

Sur un plan environnemental, le tracé de principe généralement évoqué côtoie le parc national des Ecrins, traverse le Trièves, le Champsaur et le Gapençais, territoires emblématiques des Alpes du sud. L'analyse menée dans le cadre de la revue des grands projets, conduite en préparation du schéma national des infrastructures de transport (SNIT), a d'ailleurs fait ressortir que le projet ne s'intègre pas bien aux orientations du Grenelle. Il s'accompagne donc d'un risque élevé et conduit à un coût de réalisation très important.

De leur côté, les études de trafics tendent à montrer que la fréquentation de l'infrastructure et les recettes de péages qui pourraient en résulter ne permettront de couvrir ni ces coûts ni, au-delà, la gestion de l'aménagement.

Les solutions techniques et financières parfois évoquées en réponse n'ont pas, pour leur part, l'assise juridique suffisante pour les mettre en œuvre.

Dans ce contexte, l'avant-projet de SNIT proposé à la concertation depuis quelques semaines indique l'abandon du projet. Il traduit l'idée qu'il n'est pas raisonnable de poursuivre un process dont tout laisse entendre qu'il n'aboutira pas.

Madame Henriette MARTINEZ
Députée des Hautes-Alpes
Conseillère municipale de Lagneux-Montéglin
Assemblée Nationale
75355 PARIS 07 SP

En revanche, sensible aux arguments que vous avez développés sur l'enclavement de ce secteur, j'ai tenu à ce que l'avant-projet de SNIT envisage d'importants travaux d'amélioration de la RN 85 existante entre Grenoble et Sisteron, pouvant inclure un contournement de Gap.

Cette proposition va dans le sens du réalisme économique, social et environnemental, et apporterait incontestablement une première réponse satisfaisante aux besoins de mobilité et de désenclavement des territoires concernés. Il reste désormais à la concrétiser, et j'ai demandé à cet effet à mes services d'élaborer dès maintenant ce que pourrait être un programme d'aménagement ambitieux et adapté sur cet itinéraire. Ce travail sera naturellement mené en concertation avec l'ensemble des élus locaux concernés.

Je vous prie de croire, Madame le Député, à l'assurance de mes respectueux hommages.



Jean-Louis BORLLO